



AVIS SUR LES JO À PARIS EN 2024

voté en Conseil d'Administration le 15 décembre 2016

Les dimensions de l'événement JO Paris 2024 et ses conséquences sur la région Ile-de-France incitent FNE Ile-de-France à s'en préoccuper.

Ces dimensions sont spatiales (5 départements franciliens concernés), temporelles (7 ans et demi de préparation), financières (6 milliards d'euros et probablement davantage), environnementales (37 sites concernés tant à Paris qu'en périphérie), touristiques (influence sur la saison 2024), sécuritaires (des millions de visiteurs attendus).

FNE Ile-de-France a chargé un groupe de travail de tenter d'évaluer l'impact environnemental du projet JO Paris 2024 sur la région puis, à partir d'une enquête, notamment auprès des associations de terrain et de leurs collectifs départementaux, de lui proposer une prise de position.

Considérant

- les ambiguïtés

Le message olympique promeut le goût de l'effort, les bienfaits psychologiques et sanitaires du sport, la confrontation pacifique, la fête mais peut aussi illustrer la compétition exacerbée (au lieu de la coopération), l'argent roi (au lieu de l'altruisme), la corruption, le dopage, le chauvinisme ;

- les inconnues

- la candidature de Paris ne sera jugée que dans 9 mois, en septembre 2017 ;



- le dossier d'ensemble de la candidature n'est pas complètement bouclé puisque le GIP n'a envoyé, à ce jour, au CIO que 2 dossiers sur les 3 qui sont réclamés ; Le troisième sera transmis début février 2017 ;
- la situation politique de la France et de l'Ile-de-France qui seront confrontées à de multiples échéances électorales d'ici les JO : élections présidentielle en mai 2017 soit 4 mois avant le choix du CIO, élections législatives en juin 2017, élections sénatoriales à l'automne 2017, élections municipales en 2020, élections métropolitaines en 2020, élections régionales en 2021, élection présidentielle en mai 2023...
- FNE n'a pas pris de position officielle sur le sujet des JO Paris 2024 et attend « l'expertise » de FNE Ile-de-France.

- les incertitudes

- la discrétion du GIP - pour raison de concurrence - rend difficile la connaissance exacte du projet olympique sur chaque site ;
 - les associations de terrain ont, de ce fait, du mal à évaluer l'impact environnemental du projet sur leur site (majorité d'avis favorable sous condition, minorité d'avis défavorable) ;
 - la discrétion des organismes chargés des différentes études d'impact (IAUIF, APUR, AIRPARIF, CDES) et de l'expertise (WWF) rémunérées par le GIP Paris 2024 rend impossible - en décembre 2016 - l'évaluation de l'effet global du projet (qualité de l'air, qualité de l'eau, déchets, qualité du paysage, qualité sonore, biodiversité, urbanisme) sur l'environnement de l'Ile-de-France ;
 - l'impossibilité de prévoir, 7 ans et demi à l'avance, l'ampleur des mesures de sécurité (restriction de la circulation, clôture et surveillance des sites) à prendre ;
 - les dépenses publiques liées au projet JO Paris 2024 peuvent faire l'objet de dépassements allant de + 30 % à + 1000% (expérience des JO de 1988 à 2016) ;
 - les promesses et engagements des collectivités territoriales concernant l'amélioration substantielle des conditions de vie des Franciliens ne seront vérifiables qu'en 2024.



Le Conseil d'administration de FNE Ile-de-France réuni le 15 décembre 2016 émet sur la candidature de Paris et de l'Ile-de-France comme sur l'opportunité des Jeux à Paris en 2024

- un avis RÉSERVÉ assorti de conditions

FNE-Ile de France demande que les réserves émises dans les mémorandums des 19 juillet et 5 décembre 2016 transmis au GIP soient prises en compte par celui-ci ;(le texte des mémorandums sera remis en séance)

- un avis TEMPORAIRE

FNE-Ile de France demande au groupe de travail de continuer son enquête et, à partir de ses résultats, de proposer un nouvel avis au CA de février 2017.

Cet avis sera communiqué au GIP puis au CIO et rendu public.

- un avis GLISSANT

FNE Ile-de-France réexaminera le dossier à l'automne 2017 si Paris et l'Ile-de-France sont retenus par le CIO pour 2024.

Dans cette hypothèse FNE Ile-de-France s'engage à suivre le chantier des sites avec l'aide de ses associations de terrain.

FNE Ile-de-France veillera par ses actions constantes

- à la remise en état rapide des sites, notamment ceux qui auraient pu subir des dommages

- à faire appliquer les engagements des élus notamment sur l'amélioration de la qualité de l'air et la baignabilité de la Seine, ainsi que sur l'amélioration de l'offre sportive aux Franciliens et Parisiens,



- à suivre l'héritage concret des JO en termes d'équipements et de logements, et d'amélioration de l'environnement, au bénéfice des populations locales

Muriel Martin-Dupray,
Vice-présidente de FNE Ile-de-France

Marc Ambroise-Rendu,
Administrateur en charge de l'étude sur la candidature de Paris aux JO 2024

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr